



COLLÈGE
NICOLAS-CLAUDE FABRI DE
Peiresc

TOULON

Du lundi au samedi
de 9h à 18h30 NON-STOP

TISSUS
VOILAGES
MERCERIE



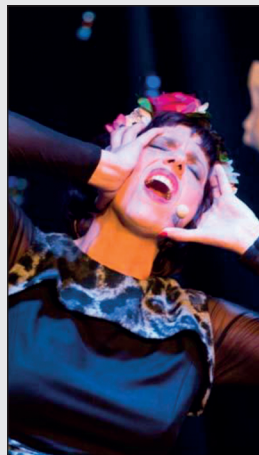
TOP!
RETOUCHES

Tous textiles
en temps record !

P Peiresc

☎ 04 94 92 79 95

8 rue de Lorgues (haut du cours Lafayette) - 83000 TOULON



La VOIX dans tous ses ETATS

« Laboratoire de la Voix »

Souffle, Voix, Chant, Interprétation, Théâtre & Pneumophonie

Laelitia Planté (coach vocal et praticienne en Pneumophonie).
Chanteuse, Comédienne, Autrice & Compositrice depuis 1993.
Formation au Conservatoire de Marseille en chant de 1993 à 1998
Maîtrise d'études théâtrales en 1995
15 ans de création et de tournée avec le groupe « Les Pétroleuses »
5 ans avec le groupe « Les Soeurs Jacques »

Installée depuis 16 ans à Toulon, elle monte des spectacles d'humour musical avec le pianiste Eric Méridiano. Elle a composé et enregistré 2 albums de chansons pop avec la structure TANDEM.
Elle en est à son 16e spectacle créé avec les élèves stagiaires depuis 2011 à Toulon.

Contact :
06 87 12 59 50
reservoirdessens@orange.fr
www.laelitia-planté.fr


MINISTÈRE
DES ARMÉES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RARES SONT LES FORMATIONS QUI PRÉPARENT À FRANCHIR UN CAP



CONTACTEZ LE CIRFA DE

TOULON 04 22 43 90 20

80 MÉTIERS ET 4000 POSTES
ACCESSIBLES À TOUS


MARINE
NATIONALE
**LA MARINE
RECRUTE.FR**



COLLÈGE Peiresc

COORDONNÉES

**Collège Nicolas-Claude Fabri
de Peiresc Toulon**

31 BOULEVARD DE STRASBOURG,
83000 TOULON

CONTACT

Tél. 04.94.91.28.48

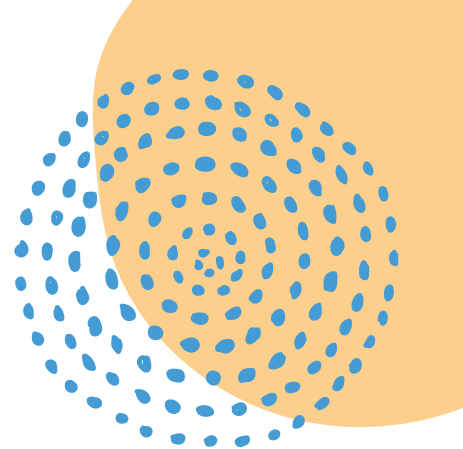
Courriel. 0830953K@ac-nice.fr

Site. collegepeiresctoulon.fr

HORAIRES

**Notre établissement accueille le public aux
horaires suivants :**

8h00 12h00 - 14h00 18h00 - Lundi, Mardi, Jeudi,
Vendredi et le mercredi de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à
15h (Uniquement fonctionnement de l'AS-UNSS)





Relais Peiresc

Centre culturel pour adultes et enfants de la région Toulonnaise

31, boulevard de Strasbourg - 83000 Toulon

09 51 06 66 20 - 07 82 14 62 08

infos@lerelaispeiresc.com

lerelaispeiresc.com



Ekole

Agence de communication
de l'enseignement



Papier
développement
durable



Impression
française et
locale



Garantir un revenu
au juste prix à
nos fournisseurs

ekole.fr

REJOIGNEZ L'AVENTURE



Sommaire

Présentation le mot du principal.....	p.4
Réseau d'éducation	p.5
Projet d'établissement	p.6
À qui s'adresser ?	p.7
Aides financières	p.8
Mon enfant entre en 6e	p.9
Droits et devoirs	p.10
Ce que l'on attend de votre enfant	p.11
Les langues	p.12
Autres enseignements	p.13
Les dispositifs ULIS et UPE2A	p.15
Divers informations	p.16
Les parcours éducatifs	p.18
L'accompagnement des élèves à besoins particuliers	p.19
Résultats session 2023	p.20

LA VIE AU COLLÈGE

La vie scolaire	p.21
Le service de gestion / La restauration scolaire.....	p.21-22
Le CDI.....	p.23
Le foyer socio-éducatif	p.24
L'association sportive.....	p.25
Les instances du collège.....	p.26
Contact	p.27



Bienvenue

AU COLLÈGE PEIRESC

Le collège Peiresc est un établissement historique, emblématique de la ville de Toulon, spacieux, agréable, il a ouvert ses portes le 15 octobre 1867, y a 157 ans.

Il accueille en moyenne à chaque rentrée près de 700 élèves, répartis en une trentaine de classes (31 classes en 2023-24) soit 7 à 8 classes par niveau.

Une centaine de professionnels, dont 60 enseignants et 6 AESH mais aussi 17 agents techniques, 10 AED et 2 CPE au niveau de la Vie scolaire, 4 administratifs et 2 personnels de direction y exercent quotidiennement.

Le collège a pour objectif premier de permettre à tous les élèves d'élever leur niveau de compétences et de connaissances et de les préparer à une poursuite de scolarité au lycée général, technologique ou professionnel avec les atouts pour y réussir. Cet objectif est favorisé par une culture de l'accompagnement et de l'inclusion, qui implique la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, la mise en place de différentes modalités d'accompagnement personnalisé (dédoubléments de cours, d'Aide aux devoirs -Devoirs Faits-, tutorat...) mais aussi la mise en place de dispositifs spécifiques à l'établissement comme le Module de Découverte Professionnelle en classe de 3ème pour les élèves les plus fragiles. Par ailleurs le collège Peiresc, en lien avec différents partenaires offre des espaces d'accompagnement au travail scolaire.

L'offre de formation est riche et comprend de nombreux enseignements facultatifs : CHA-Théâtre (Classes à Horaires Aménagés Théâtre) bilingue Allemand, LCA Latin, LCE Italien (Euro Italien), Chant choral... Le collège se distingue par un fort dynamisme pédagogique, dont témoignent les nombreux projets pluridisciplinaires, avec l'ambition de promouvoir une ouverture culturelle (nombreux projets autour de la lecture, des arts et du sport...), la citoyenneté (Traditionnelle cérémonie de commémoration du 11/11 dans la cour d'honneur du collège) et à l'environnement (Classes CEMAR-Classes à Enjeux Maritimes). Il y a une volonté affirmée dans le projet d'établissement et partagée par les équipes d'inscrire les apprentissages dans le contexte d'un climat scolaire serein et épanouissant.

Ainsi, le collège Peiresc promeut la citoyenneté et favorise la participation des élèves à la vie de l'établissement, aux différentes instances dont le conseil de la vie collégienne (CVC), les éco-délégués, le CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement).

De nombreux clubs sont proposés sur la pause méridienne dans le cadre du foyer socio-éducatif (FSE) pour les demi-pensionnaires (Basket, ciné-club, football, club journal, jardin pédagogique, jeux de société, club atelier-crédation au Foyer des élèves).

Le Mercredi après-midi l'Association Sportive Peiresc est très dynamique et propose de nombreuses activités : APPN (Activités Physique de Pleine Nature), Basket, Futsal et Gymnastique



Le collège Peiresc est par ailleurs engagé dans une politique de prévention de la violence et, à ce titre, une équipe ressource pHARE (lutte contre le harcèlement) pilotée par le Principal adjoint a été constituée et formée, des ambassadeurs élèves ont été mis en place.

Cette brochure a vocation à présenter - dans les grandes lignes - l'organisation du collège Peiresc. Elle se veut un outil d'accueil pour les futurs élèves du collège et leurs parents.

Bonne lecture.

Le Principal, Grégory GILLOUX

700
ÉLÈVES ENVIRON

160
EN CLASSE DE 6^{ÈME}

180
EN CLASSE DE 4^{ÈME}

180
EN CLASSE DE 5^{ÈME}

180
EN CLASSE DE 3^{ÈME}

Réseau d'éducation

PRIORITAIRE

Le collège Peiresc est, depuis 2015, tête de réseau administratif du Réseau d'Education Prioritaire (REP) qui comprend 4 écoles élémentaires et 4 écoles maternelles.

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Ainsi, le collège bénéficie de moyens supplémentaires de ses autorités de tutelles, l'académie de Nice et sa collectivité de rattachement, le département du Var.



Projet d'établissement

Depuis 2023, le collège a réactualisé son projet d'établissement (2023-2027) :
Fédérateur de projets, ambitions efforts capable de répondre aux défis actuels,
véritable politique éducative, impulsion de dynamisme et de réussite.

5 ambitions déclinées en 10 objectifs et 30 priorités

« Un collège mobilisé pour la réussite
de tous et de chacun »

1

**PERMETTRE A TOUS NOS ELEVES
DE REUSSIR DANS LA MAITRISE
DES APPRENTISSAGES SCOLAIRES
FONDAMENTAUX DU SOCLE COMMUN**

- Objectif 1.1 : Développer l'acquisition des compétences et les connaissances des différentes disciplines en tenant compte de la situation individuelle de chaque élève
- Objectif 1.2 : Favoriser et accompagner de les élèves dans leur travail et leur scolarité

2

**PERMETTRE A TOUS NOS ELEVES
L'ACQUISITION D'UN SAVOIR ETRE POUR
DEVENIR DES CITOYENS PORTEURS DES
VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET ECLAIRES
(OU LUCIDES) PAR RAPPORT AUX ENJEUX
SOCIETAUX ET DE SANTE**

- Objectif 2.1 : Eduquer à la citoyenneté en s'appuyant sur la représentativité, la responsabilité et l'apprentissage de la vie civique à travers le PARCOURS CITOYEN
- Objectif 2.2 : Eduquer à la santé, la sexualité et prévenir les comportements à risque à travers le PARCOURS EDUCATIF SANTE

3

**PERMETTRE A TOUS NOS ELEVES
DE CONSTRUIRE UN PROJET
D'AVENIR SCOLAIRE ET D'INSERTION
PROFESSIONNELLE**

- Objectif 3.1 : Permettre à tous les élèves de préparer et constituer leur projet personnel de réussite et d'orientation à travers le PARCOURS AVENIR
- Objectif 3.2 : Accompagner les élèves en grande difficulté scolaire et/ou en situation de pré/décrochage scolaire et à besoins éducatifs particuliers (EBEP) afin d'éviter les sorties du système éducatif

4

**PERMETTRE A TOUS NOS ELEVES DE DEVELOPPER UN CAPITAL
CULTUREL ET ARTISTIQUE**

- Objectif 4.1 : Viser l'accès des élèves aux connaissances culturelles et artistiques locales, régionales et nationales à travers le PARCOURS EDUCATIF ARTISTIQUE ET CULTUREL (PEAC)
- Objectif 4.2 : Contribuer à l'ouverture des élèves aux autres et développer l'appétence pour les langues vivantes

5

**PERMETTRE A CHAQUE MEMBRE DE LA COMMUNAUTE
EDUCATIVE D'ETRE DANS UNE SITUATION DE BIEN-ETRE AU
COLLEGE ET DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL POUR LES
PERSONNELS**

- Objectif 5.1 : Permettre aux élèves et personnels de bien-vivre au collège.
- Objectif 5.2 : Contribuer au développement professionnel des personnels

À QUI s'adresser ?

	Direction	CPE (vie scolaire)	Intendance	Sec dir	Prof Documentaliste	Prof Principal	Prof d'EPS	Infirmière	Psychologue	Assistante sociale	AED (Vie Scolaire)
Je veux un renseignement sur les bulletins de notes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>					
Je veux parler de mes difficultés scolaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
Je découvre une dégradation pouvant mettre en danger les élèves	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								<input checked="" type="checkbox"/>
J'ai perdu mon carnet de liaison		<input checked="" type="checkbox"/>									<input checked="" type="checkbox"/>
Quand je reviens d'une absence		<input checked="" type="checkbox"/>									<input checked="" type="checkbox"/>
Je désire un certificat de scolarité				<input checked="" type="checkbox"/>							<input checked="" type="checkbox"/>
Je désire changer de régime		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>								
J'ai perdu un manuel scolaire			<input checked="" type="checkbox"/>								<input checked="" type="checkbox"/>
Je ne me sens pas bien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>						<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Je veux des informations sur les orientations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>		
Je veux m'inscrire à l'Association Sportive							<input checked="" type="checkbox"/>				
Je change d'adresse, de téléphone		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>					
Je désire demander une bourse			<input checked="" type="checkbox"/>							<input checked="" type="checkbox"/>	
Ma situation familiale change		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>							
J'ai un certificat médical de dispense E.P.S.		<input checked="" type="checkbox"/>					<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
J'ai un problème personnel difficile à dire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>				<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Aides financières aux familles possibles



LES BOURSES DE COLLÈGE

La bourse nationale de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va entrer au collège. La bourse nationale de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- les ressources de la famille, calculées sur la base du revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition sur le revenu.
- le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap, et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'imposition sur le revenu.

Le dossier est à compléter au début de l'année scolaire.

En sus de la bourse nationale, Le Conseil départemental du Var attribue sur critères sociaux, une bourse aux collégiens externes varois, déjà bénéficiaires d'une bourse de l'Éducation nationale. Elle permet d'alléger la charge des familles les plus modestes, pour la scolarisation de leurs enfants. Elle s'élève à 130 € maximum par élève et par an.

Les demandes peuvent être effectuées à partir d'un ordinateur ou d'un smartphone sur le site :

<https://colleges.var.fr/demarches-en-ligne>

LE FONDS SOCIAL DU COLLÈGE

(Aides financière pour les frais de scolarité et pour la restauration scolaire)

Une aide financière exceptionnelle peut être attribuée aux familles placées dans une situation difficile, qui lui permet de faire face à tout ou partie des dépenses liées aux frais de scolarité, de vie scolaire ou de restauration scolaire. La Commission d'Attribution des Fonds Sociaux (CAFS), présidée par le chef d'établissement, prend en compte les difficultés auxquelles vous êtes confronté(e)s et examine les demandes cinq fois à six fois dans l'année. Que ce soit le service d'intendance ou le service social de l'établissement, vous pouvez nous contacter tout au long de l'année pour ces questions.

Mon enfant entre en 6^{ème}

COMMENT L'AIDER DANS SON TRAVAIL PERSONNEL ?

Dès la 6^{ème}, il faut compter 7 à 10 heures de travail hebdomadaire personnel qu'il faut répartir et effectuer au cours de la semaine : leçons et travaux écrits. Certains devoirs peuvent être commencés au collège pendant les heures d'études. L'aide familiale aux devoirs est indispensable.

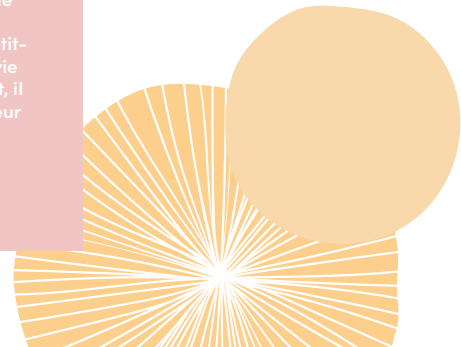
Il convient de lui apporter un peu de temps et d'attention (une quinzaine de minutes chaque soir) par rapport à ses travaux scolaires.

QUE FAIRE ?

- Lui apporter du temps et de l'attention,
- Le soutenir et le stimuler dans ses efforts quotidiens, en suivant régulièrement ses résultats.
- Vérifier, avec lui, son agenda, pour s'assurer que tout le travail a bien été effectué (en cas de doute, ne pas hésiter à contacter le service vie scolaire ou se connecter e-lyco, l'espace numérique de l'Education Nationale)
- L'interroger, lui faire réciter ses leçons,
- S'assurer de la présentation correcte de ses cahiers et travaux écrits
- L'aider à préparer son cartable pour le lendemain
- Prendre contact dès que besoin avec ses professeurs, en particulier le professeur principal.



Le réveil doit s'effectuer assez tôt pour lui laisser le temps de se préparer et surtout de prendre un petit-déjeuner suffisant. Son hygiène de vie est à surveiller tout particulièrement, il a besoin d'un long repos récupérateur (attention à l'abus de télévision, téléphone, ordinateur, jeux vidéo, activités extérieures).



Droits et devoirs



Charte des droits et devoirs

J'AI LE DROIT

- à l'éducation, de travailler dans de bonnes conditions
- d'être respecté physiquement, verbalement
- au respect de mon matériel
- d'être en sécurité au collège
- d'être protégé
- d'être différent
- de m'exprimer en avançant mes arguments
- d'avoir des explications sur ce que je ne comprends pas et sur ce qui m'est reproché
- à l'hygiène, à la propreté des locaux

J'AI LE DEVOIR

- d'étudier, de travailler, de ne pas déranger les autres, d'être attentif en classe
- de respecter tous les élèves et adultes de l'établissement
- de respecter le matériel des autres élèves et de respecter les locaux et matériels à disposition
- de ne pas agresser quelqu'un aussi bien physiquement que verbalement
- d'aider les personnes en difficulté
- d'être tolérant, de tenir compte des opinions d'autrui
- d'écouter les arguments des autres, d'en tenir compte
- de tenir les locaux propres

Les familles ont un code EduConnect donné en début d'année scolaire pour aller sur l'ENT (Neo) du collège pour accéder à toutes les informations concernant la scolarité de leur enfant. Des informations sont également consultables directement sur le site : collegepiresctoulon.fr

neo

Un cahier de textes numérique (pronote) permet de suivre la scolarité de l'enfant, l'emploi du temps et ses modifications éventuelles y figurent, les notes et appréciations de l'élève également, et toutes les informations nécessaires à sa scolarité (Menus, sorties, dates des réunions parents professeurs, etc...).

Celles-ci sont également appelées dans des documents distribués régulièrement aux élèves (Sorties, affaires spécifiques à amener, etc...). Ne pas oublier de regarder le carnet de liaison, souvent il peut oublier le soir venu, de donner des papiers importants à faire signer, ou des dossiers à remplir.

La signature dans le carnet de liaison de l'enfant en face d'une information donnée permet aux adultes du collège de voir que les parents ont bien eu l'information.

Ce que l'on attend

DE VOTRE ENFANT

QU'IL SE CONFORME AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Les cinq règles de base à respecter pour que chacun puisse sereinement suivre sa scolarité : respect des règles de politesse et de civilité ; respect du matériel et des lieux, déplacement dans le calme dans le cadre du collège, le travail personnel est obligatoire ainsi que la possession de son matériel, tenue vestimentaire et attitude adaptées au travail.



Règlement
intérieur

En cours il doit écouter. Un cours où on est concentré et où on participe activement, c'est 90 % de retenu et il suffira de relire le cours le soir. L'élève qui bavarde ou n'est pas concentré devra faire répéter l'enseignant et ne profite pas complètement du cours, il risque alors de décrocher.

S'il ne comprend pas, on attend de lui qu'il pose des questions, soit pendant le cours soit juste après, au professeur. Des exercices pourront lui être donnés pour qu'il s'entraîne lors des heures de permanence ou de séances de remédiation.

Votre enfant arrive pour apprendre de nouvelles notions, l'entrée en 6ème peut être perturbante pour certains qui auront un peu de mal au départ avec les cours qui changent à chaque heure et de nouveaux enseignants.

Ne pas attendre trop longtemps pour rencontrer les professeurs. S'il a du mal à s'organiser, les parents peuvent l'aider à mettre dans son cartable le soir les affaires nécessaires pour le lendemain en suivant la grille d'emploi du temps donnée par le collège.

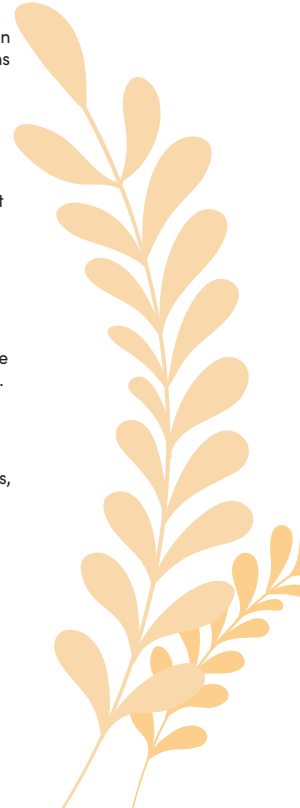
Un élève qui n'a pas ses affaires va vite devenir un élève qui ne pourra pas prendre en note tout ce qui sera donné, va se perdre dans ses cahiers et cela gêne le fonctionnement du cours.

L'élève doit arriver à l'heure chaque matin au collège.

Pour cela, il faut qu'il se couche suffisamment tôt et laisse ses écrans de côté (Télévision, téléphone, tablette, etc...). Trop de temps passé sur écrans et consoles de jeux ne permet pas au cerveau de se reposer suffisamment et de pouvoir mémoriser les informations de manière efficace. Il doit pouvoir déjeuner le matin sinon il risque d'être très fatigué et déconcentré en fin de matinée.

D'ailleurs, le téléphone portable est interdit d'utilisation dans l'enceinte du collège.

Si l'élève a besoin de téléphoner à ses parents, il peut s'adresser à la Vie Scolaire ou à l'accueil.



Les langues

Le Collège Peiresec dispense 4 langues vivantes : anglais, allemands, italien, espagnol, et une langue de l'antiquité le latin

OPTION

BILANGUE ALLEMAND

Il est possible de commencer l'apprentissage de l'allemand en seconde langue à partir de la 6^è dans le cadre de la section Bilangue anglais-allemand (4h d'anglais et au moins 2h d'allemand hebdomadaires). Il s'agit d'apprendre deux langues en parallèle dès la classe de 6^è. Cet enseignement supplémentaire privilégiant des activités orales, variées et ludiques, demande principalement de la part de votre enfant motivation, curiosité, attention et concentration en classe. Le volume de travail demandé à la maison est peu important.

OPTION

LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ LCA LATIN

À partir de la classe de 5^{ème}, une étude du latin est possible.

Il s'agit d'une option facultative qui, si vous la choisissez, engage votre enfant à suivre cet enseignement jusqu'à la fin de ses études au collège.

Si cette option demande aux élèves un effort supplémentaire (heures et travail en plus) qu'il convient de prendre en considération, elle apporte surtout des effets bénéfiques incontestables sur le plan éducatif, une ouverture sur le plan culturel et donne des clefs aux élèves pour mieux comprendre la littérature et l'art, toutes époques confondues.

Cet enseignement est pris en compte, en fin de 3^{ème}, pour l'attribution du DNB sous la forme d'un bonus de points et il peut être poursuivi au lycée d'enseignement général et technologique.

OPTION

LANGUES ET CULTURES EUROPÉENNE ITALIEN

Le collège Peiresec propose un enseignement facultatif Langues et Cultures EUROpéennes Italien sur les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} : Le travail porte sur les différentes compétences langagières (compréhension et expression écrites et à l'oral) et sur les aspects culturels et historiques.

Cet enseignement est un approfondissement qui implique des acquis satisfaisants en italien mais aussi en français et en histoire-géographie. L'admission en option euro italien implique un engagement sur trois ans.

En fin de 3^{ème}, l'enseignement de l'euro italien est pris en compte pour l'attribution du Diplôme National du Brevet par un bonus de points. Par ailleurs, les élèves concernés sont prioritaires pour poursuivre la section EURO au lycée d'enseignement général et technologique, s'ils le souhaitent.

Cela permet également aux élèves de postuler pour les sections ESA BAC du département de Var situées lycée Dumont d'Urville à Toulon et au lycée Costebelle à Hyères.

Autres enseignements

FACULTATIFS ET PROJET PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

CORDÉES DE LA RÉUSSITE

Les Cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances. Elles ont pour objectif de lutter contre l'auto-censure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4^e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Un établissement encordé et des établissements têtes de cordée mettent en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'élaboration de son projet d'orientation.

Le collège Peiresc a deux cordées de la réussite :

- « Réussir avec les sciences, quelles énergies pour un développement durable ? »
- Tête de cordée : École nationale supérieure des Mines-Paris- Sophia Antipolis
- « Réussir au lycée, tremplin vers les études supérieures »
- Tête de cordée : Lycée Dumont d'Urville

CADETS DE LA DÉFENSE

Le collège Peiresc participe au dispositif « cadets de la défense » depuis 2019 qui est né d'un partenariat entre l'Éducation nationale et les Armées. Il s'agit d'un centre implanté dans une unité militaire qui organise, hors temps scolaire, des activités éducatives, citoyennes, sportives et ludiques à destination des jeunes de 14 à 16 ans, scolarisés dans les collèges ou lycées partenaires environnants et encadrés par des militaires d'active ou de réserve et des enseignants volontaires. Le partenariat à Toulon est avec la gendarmerie maritime.

CHANT CHORAL

L'enseignement facultatif de chant choral s'adresse aux élèves de collège qui souhaitent chanter et s'engager dans un projet choral. Celui-ci leur permet d'enrichir et d'approfondir les compétences travaillées dans le cadre de l'enseignement d'éducation musicale :

- le travail mené aboutit à une ou plusieurs productions publiques (concerts, spectacles, festivals, rencontres entre chorales, cérémonies officielles, commémorations) ;
- il vise un projet artistique approfondi tout au long de l'année scolaire, développant des techniques vocales et musicales spécifiques ;
- il propose une expérience originale qui contribue à acquérir les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Il contribue aussi à la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique, et particulièrement des trois finalités qu'il poursuit : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique.

Constituée par l'apport de chaque voix singulière, s'enrichissant de l'altérité, la pratique chorale suppose l'écoute des autres et le dépassement des différences pour construire la musique. Elle apprend à approfondir la connaissance de sa voix et à la situer dans un ensemble où le nombre et la force ne font pas l'unité, celle-ci dépendant d'un équilibre toujours entretenu. Développant l'estime de soi, l'altruisme, la concentration, la mémorisation et la rigueur, la chorale est un facteur de réussite scolaire.

Cet enseignement, interniveauux et intercycles, réunit des élèves de troisième année du cycle 3 (6^e) et de chaque niveau du cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e) se déroule par dérogation de Monsieur l'Inspecteur d'Académie entre 13h et 14h. Il peut être suivi sur une ou plusieurs années et associe des élèves expérimentés à d'autres qui le découvrent. Il est organisé en projets annuels aboutissant à des concerts qui peuvent enrichir des partenariats artistiques. Il mobilise des répertoires diversifiés, exigeants et adaptés aux projets comme aux voix des enfants et adolescents. Il ne suppose aucun prérequis autre que la motivation de l'élève et son envie de chanter dans un cadre collectif.



CHA THÉÂTRE

Depuis la rentrée scolaire 2023, le collège a ouvert des Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHA-T).

Fruit d'un partenariat entre le Collège Nicolas Claude Fabri de PEIRESC, le Conservatoire TPM, Châteauvallon-liberté, Le Pôle jeune Public.

Sous la houlette de Mme Sanchez, coordonnatrice des CHAT-T, les classes des 4 niveaux (niveau 5ème à partir de la rentrée 2024) et (niveau 6ème à partir de la rentrée 2025) bénéficient de cette possibilité option de 3h par semaine en 6/5/4 et 3h en 3ème.

Leurs projets artistiques mêlent théâtre et percussions corporelles.



ÉCOLE OUVERTE

L'opération École ouverte a pour objectif de renforcer les apprentissages et contribuer à l'épanouissement des élèves grâce à des activités variées réalisées pendant les vacances scolaires ou le samedi dans l'établissement. Elle est l'occasion de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs pendant les vacances scolaires qui peuvent pour certains élèves parmi les plus fragiles constituer un risque de rupture et de décrochage scolaire important. Le collège est ouvert 4 à 5 semaines supplémentaires durant les vacances scolaires pour les élèves inscrits sur la base du volontariat.

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Pour le bien-être et la sécurité des élèves, il est mis en place depuis 2021.

ÉCOLE
OUVERTE

pHARe

Programme
de lutte contre
le harcèlement
à l'école

Les dispositifs

ULIS

UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

Le dispositif ULIS accueille des élèves « en situation de handicap, Ayant des Troubles des Fonctions Cognitives (TFC) » affectés par la MDPH**. Ils suivent des cours dans leur classe de référence en 6e, 5e, 4e ou 3e, accompagnés si besoin, par l'AESH de l'Ulis ; et travaillent aussi en groupes restreints, le plus souvent en Français et en Mathématiques, en fonction de leurs besoins respectifs, avec l'enseignant spécialisé-coordonnateur du dispositif. En 4e et 3e, ils peuvent participer dans le cadre d'une convention à des cours d'Ateliers en SEGPA et font des stages en Entreprises.

** Maison Départementale des Personnes Handicapées.



UPE2A

UNITÉ PÉDAGOGIQUE POUR ÉLÈVES ALLOPHONES ARRIVANTS

Ce dispositif accueille des élèves allophones nouvellement arrivés en France (primo-arrivants) en plus de leur scolarisation dans une classe ordinaire de collège correspondant à leur niveau scolaire acquis dans leur pays d'origine. Les élèves sont orientés vers cette unité après avoir été reçus par le Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones (CASNAV).

Ils passent des tests de positionnement qui permettent d'élaborer un cursus personnalisé en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)

Les élèves sont scolarisés dans une classe de référence du collège et sont pris en charge dans une unité d'accueil de collège (UPE2A) selon l'élaboration du cursus personnalisé.

Disciplines enseignées :

- français (jusqu'à 12 h selon la notification) en UPE2A
- Travail sur la laïcité et les valeurs de la République en UPE2A
- Les autres disciplines, notamment les mathématiques, Langues Vivantes étrangères en classe de référence dans la limite de 26h par semaine.

Divers informations

SUR LA SCOLARITÉ

L'ANNÉE DE 6^E : DERNIÈRE ANNÉE DU CYCLE 3, CYCLE DE CONSOLIDATION

La classe de 6^e doit permettre aux élèves de s'adapter à l'organisation et au cadre de vie du collège, ainsi que d'assurer la continuité des apprentissages entrepris dans les deux premières années du cycle dans les classes de CM1 et CM2. Une attention particulière est portée à l'accueil des élèves et à leur adaptation à l'enseignement secondaire.

LES ANNÉES DE 5^E, DE 4^E ET DE 3^E : LE CYCLE 4, CYCLE DES APPROFONDISSEMENTS

L'objectif est de permettre aux élèves de développer des compétences dans les différentes disciplines et dans les parcours transversaux.

DEVOIRS FAITS

Au collège, pour réussir sa scolarité, les élèves doivent fournir chaque jour du travail personnel : réalisation des devoirs et apprentissage des leçons à raison de 7 h par semaine. Pour ce faire, le collège propose aux familles et aux élèves le dispositif devoirs faits.

LE SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET DE CULTURE

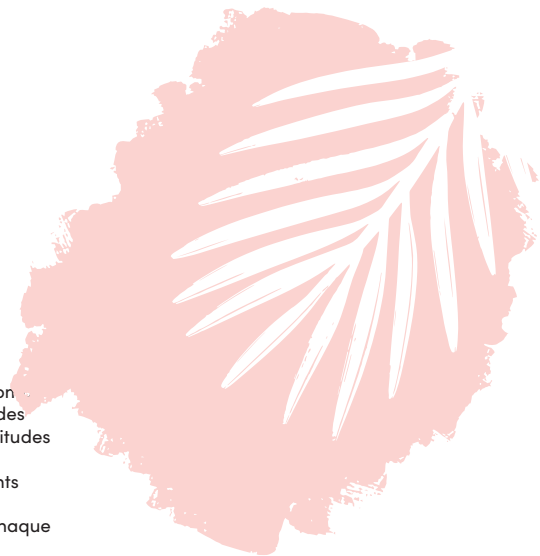
Le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » constitue l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité, sa vie d'individu et de futur citoyen. Les enseignants certifient le niveau atteint dans chaque composante du socle commun à la fin de chaque cycle d'enseignement.

LE DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

À la fin de la classe de 3^e, une étape importante de la scolarité attend l'élève : le Diplôme National du Brevet. Son obtention repose sur les points cumulés à l'évaluation du socle commun et aux épreuves de l'examen terminal (1 épreuve orale et 4 épreuves écrites). Le collège Peirsec propose 2 DNB Blanc pour entraîner au mieux les élèves aux épreuves écrites.

ORGANISATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE

L'année scolaire est organisée en semestre. Le conseil de classe se réunit à la fin de chaque semestre.





Les parcours ÉDUCATIFS

En lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Les actions des parcours éducatifs de santé⁽³⁾ et parcours citoyen⁽⁴⁾ de l'élève sont mises en œuvres dans le cadre du CESCE (Comité d'Éducation à la Santé à la Citoyenneté et à l'Environnement).

1

LE PARCOURS Avenir

Le parcours Avenir permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel.

ex. : stages de 3ème, actions des ambassadeurs du lycée, participation aux forums des métiers, JPO...

2

LE PARCOURS ÉDUCATIF ARTISTIQUE ET CULTUREL

Le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

ex. : théâtre au collège, collège au cinéma, atelier expressions plurielles...

3

LE PARCOURS ÉDUCATIF DE SANTÉ

Le parcours éducatif de santé permet de structurer la présentation des dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques.

ex. : théâtre-forum sur les dangers des réseaux sociaux, petits déjeuners 5ème, actions d'éducation à la sexualité...

4

LE PARCOURS CITOYEN DE L'ÉLÈVE

Le parcours citoyen vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

ex. : élections solennelles des délégués de classe, participation aux instances (CVC, éco-délégués, ambassadeurs phare...), actions de sensibilisation aux questions environnementales...

L'accompagnement

DES ÉLÈVES À BESOINS PARTICULIERS

L'ÉLÈVE A UN PROBLÈME MÉDICAL PARTICULIER

Élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé.

PAI

COMMENT ?

La demande est faite par la famille auprès de l'infirmière du collège qui lui explique la démarche. Le PAI est rédigé par le médecin scolaire à partir des besoins thérapeutiques et signé par le chef d'établissement.

Il est porté à la connaissance des équipes du collège pour un meilleur suivi.

L'ÉLÈVE EST PORTEUR D'UN HANDICAP

Élaboration d'un projet personnalisé de scolarisation

PPS

COMMENT ?

Un enseignant référent de scolarité est présent régulièrement au collège sur demande du chef d'établissement. Il aide les familles dans les démarches à effectuer auprès de la MDPH et il assure le suivi du PPS dans le cadre des équipes des ESS (équipe de suivi et de scolarisation).

La mise en œuvre du PPS, avec les adaptations nécessaires portées à la connaissance des équipes pour un meilleur suivi, est mise en œuvre par le professeur principal.

L'ÉLÈVE A DES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE D'ORDRE MÉDICAL

Élaboration d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé

PAP

COMMENT ?

Il est proposé par l'équipe éducative ou demandé par la famille au chef d'établissement. Le collège accompagne les familles dans les démarches pour présenter le dossier au médecin scolaire qui doit l'approuver.

Le PAP rédigé est porté à la connaissance de l'équipe enseignante pour la mise en place d'adaptations.

L'ÉLÈVE A DES DIFFICULTÉS SCOLAIRES

Élaboration d'un Projet Personnel de Réussite éducative

PPRE

COMMENT ?

À l'initiative des équipes enseignantes, le PPRE est proposé aux familles et organise des apprentissages ciblés, sur des points précis.

Il est signé par l'élève, ses parents et le représentant du chef d'établissement.

Résultats

SESSION 2023

**DNB 2023
SÉRIE GÉNÉRALE**

CANDIDAT

128

ADMIS

118

% DE RÉUSSITE

92,2%

MENTIONS

**22,88% AB - 26,27 B
19,46% TB**

**DNB 2023
SÉRIE PROFESSIONNELLE**

31

21

67,8%

14,2% AB

CFG 2023

31

31

100%

100



La vie au collège

LA VIE SCOLAIRE

Le service de la Vie Scolaire, composé d'une équipe de 10 Assistants d'Éducation (AED) et de 2 Conseillère Principale d'Éducation, oeuvrent dans un cadre formalisé par le règlement intérieur du collège, appliqué avec bienveillance, afin de réunir au mieux des conditions propices à la réussite et au bien-être de chacun au sein de l'établissement.

Les Assistants d'Éducation sont les premiers interlocuteurs des collégiens.

Personnels de terrain, ils sont présents tout au long de la journée scolaire auprès des élèves afin d'assurer leur accueil au portail, en salle d'étude, dans la cour, dans les couloirs et au réfectoire. Ils veillent à leur sécurité. Le service investit dans la lutte contre le harcèlement scolaire (programme phare). Ils contrôlent les entrées et sorties de l'établissement.

Avec la CPE (Conseillère Principale d'Éducation), ils assurent un suivi de classe en accompagnant les collégiens et en favorisant l'écoute, le dialogue, l'aide et le soutien.

Le fil conducteur du travail de la Vie Scolaire s'articule autour du respect du règlement intérieur, de la prise en charge individuelle et collective des élèves au plus près de leurs besoins et d'une philosophie de travail attachée à prendre en compte l'élève dans sa globalité.



LES CPE (CONSEILLÈRES PRINCIPALE D'ÉDUCATION)

Les CPE, en tant que collaboratrices et conseillères techniques du chef d'établissement et son adjoint, travaillent en étroite collaboration avec les assistantes d'éducation, mais aussi avec les familles, les équipes enseignantes ainsi que tous les services de l'établissement. Les CPE assurent le suivi individuel et collectif des élèves et examinent tous les éléments qui contribuent à leur réussite scolaire et leur bien-être au collège.

Le contrôle de l'assiduité et de la ponctualité, les résultats scolaires, le repérage des difficultés de tous ordres, la formation du futur citoyen, la médiation dans la gestion des conflits entre élèves, le soutien à la réflexion et à la remobilisation de l'élève sont autant de domaines dans lesquels les CPE interviennent de façon individuelle ou en équipe.

La communication avec les parents d'élèves, la relation de confiance et la collaboration sont des axes de travail prioritaires qui contribuent à un accompagnement de qualité des adolescents.

Aussi, à tout moment dans l'année scolaire, les familles peuvent rencontrer les CPE, en demandant un rendez-vous afin de travailler ensemble dans le cadre de la scolarité de leur enfant.

LE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration accueille plus de 50% des élèves, quatre jours par semaine de 11h45 à 13h45. Il est également ouvert (sur autorisation du chef d'établissement) aux personnels de l'établissement, appelés commensaux.

Le chef cuisinier et son équipe y proposent des repas aux menus variés, privilégiant des produits de qualité élaborés sur place, avec l'objectif clairement affiché de parfaire l'éducation au goût de nos élèves.

L'accès au service de demi-pension se fait grâce à un lecteur de biométrie (reconnaissance du contour de la main + code).

Les élèves sont accueillis dans un réfectoire particulièrement lumineux, classes par classes afin de favoriser un passage fluide au self, qui garantit la convivialité et la qualité de cet instant de pause.

Chaque élève est invité, à respecter et à appliquer les règles de vie commune, comme goûter les plats proposés, respecter le travail des agents, se tenir correctement, ne pas jouer avec la nourriture ou la gaspiller.

Les élèves externes ont également la possibilité de déjeuner occasionnellement au restaurant scolaire, grâce à la vente de tickets repas. L'inscription à la demi-pension vaut pour l'année scolaire entière.

LE SERVICE D'INTENDANCE

Sous l'autorité du chef d'établissement le service d'intendance est piloté par l'adjoint gestionnaire (désormais dénommé secrétaire général), assisté de sa collaboratrice.

Outre la gestion administrative et budgétaire de l'établissement, ce service est en charge du suivi financier du service de restauration (paiement des forfaits et des repas), du traitement des dossiers de bourses, de l'instruction des dossiers de demandes d'aides financières par les familles ou de la gestion financière et administrative des voyages et sorties scolaires.

LE PERSONNEL TECHNIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Sous l'autorité du secrétaire général. Le service de restauration est dirigé par le chef de cuisine, assisté de son second et de son aide de cuisine. Il coordonne les activités de son équipe, élabore les menus et effectue les commandes, tout en veillant à la sécurité alimentaire, au respect des règles d'hygiène et au bon fonctionnement des installations. Il anime et coordonne le travail des agents techniques.

Une équipe de 14 autres agents techniques, un agent d'accueil et des ouvriers de maintenance assurent des missions d'accueil, d'entretien des locaux et des extérieurs, ainsi que des opérations de maintenance, de réparations, de suivi des travaux et de veille préventive.

Étant pleinement intégrés à la communauté éducative, ces agents concourent à la prise en charge des élèves en les aidant à prendre de bonnes habitudes de vie en collectivité.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

1- PRÉSENTATION

Le Centre de Documentation et d'Information est un lieu de formation, de travail, de lecture et de prêt. Il est géré par Mme Manavella, professeur documentaliste.

Au sein du collège, c'est un endroit vivant, calme et agréable, fréquenté par de nombreux élèves. Différents espaces s'y côtoient : les fictions, la documentation, l'orientation, les périodiques, les ordinateurs.

Le rôle du professeur documentaliste consiste à former les élèves (culture de l'information et des médias, lecture, etc.), à gérer le centre de ressources (achats, prêts, etc.), et à contribuer à l'ouverture culturelle du collège (liens avec les partenaires culturels).

2- ACCÈS ET OUVERTURE

Le CDI est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h à 12h et de 13h à 18h. Il est ouvert aux élèves qui sont en permanence, s'il n'est pas déjà utilisé pour des cours et activités. Les demi-pensionnaires peuvent aussi s'y rendre après leur repas.

3- COURS ET ACTIVITÉS

Information-documentation, EMI (Education aux médias et à l'information), lecture, ateliers philo, ateliers d'écriture, webradio, club lecture...

4- UN LIEU DE PRÊT

Au CDI tout peut être emprunté : romans, documentaires, BD, mangas...Le catalogue du CDI est accessible à tous, en se rendant sur le site du collège et cliquer sur l'onglet CDI puis sur le portail du CDI. Grâce au module esidoc, chaque élève pourra trouver toutes les ressources nécessaires à sa scolarité.



Le foyer

SOCIO-ÉDUCATIF

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une association loi 1901, ouverte à tous (élèves, parents, enseignants) qui a besoin de bénévoles pour animer des activités au sein du collège.

C'est aussi le foyer du collège ouvert tous les jours de 12h45 à 14h.

QUE FAIT-IL ?

Il organise des activités, des fêtes (comme le traditionnel bal des 3e) des tournois au sein du foyer.

Il participe financièrement, pour tous les élèves, aux sorties et voyages organisés par le collège.

Le FSE est financé par les cotisations des membres, les photos de classe, les ventes de chocolats et les tombolas.

Les membres du FSE bénéficient de tarifs préférentiels sur les photos de classe.

QUI EN BÉNÉFICIE ?

Tous les élèves.

En effet, tout élève, à un moment ou à un autre, au cours de sa scolarité au sein du collège, bénéficie de l'aide financière apportée par le FSE pour les sorties ou voyages.



Y A-T-IL DES CLUBS ASSOCIÉS AU FSE ?

Les clubs associés au FSE peuvent le solliciter pour l'achat de certains jeux ou de petits équipements. Le club journal et webradio, le club Robotique, les clubs Foot, loisirs créatifs qui rencontrent un réel succès.

Toute nouvelle idée est la bienvenue.

CONTACT

Mme Delon, secrétaire du FSE



L'association SPORTIVE

C'EST QUOI ?

L'AS du Collège de Peiresc a été créée au moment de l'ouverture de l'établissement. C'est une obligation, chaque établissement doit avoir son AS.

POURQUOI SE LICENCIER À L'AS ?

Grâce à la licence je peux pratiquer toutes les activités proposées et participer quel que soit mon niveau aux compétitions, à l'organisation et à l'arbitrage des rencontres (50). Grâce à ma cotisation, je paye ma licence UNSS, je participe aux entraînements et aux compétitions.

- Les enseignants d'EPS me proposent différentes activités.
- C'est un palmarès avec des titres de champions de districts, départementaux, académiques et même nationaux !
- Ce sont des parents qui nous accompagnent et nous encouragent.



ACTIVITÉS PROPOSÉS

FUTSAL : Le mercredi de 12h30 à 14h30 au collège

BASKET : Le mercredi de 12h30 à 14h30 au collège

GYMNASTIQUE : Le mercredi de 12h30 à 14h30 au Palais des sports

APPN : Activités physiques de pleine nature.
Le mercredi de 12h30 à 15h30 au collège ou à l'extérieur.



LES COMPÉTITIONS

Elles se déroulent le mercredi après-midi, avec d'autres collèges, et les élèves sont pris en charge par les enseignants d'EPS. Certaines manifestations plus importantes sont prévues tout au long de l'année (Cross, ronde APPN, Olympiades...).

Les instances décisionnelles et consultatives du collège

LA PLACE DES PARENTS

Les parents élus participent à la vie du collège en particulier en siégeant dans différentes instances.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé des membres de droit, de représentants des collectivités mais aussi de membres élus en début d'année scolaire (enseignants, parents, élèves, personnels techniques), il se réunit au moins 3 fois par année scolaire. Présidé par le chef d'établissement, il décide de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement, et suit avec attention la mise en œuvre du projet d'établissement et du contrat d'objectifs.

LE CONSEIL DE CLASSE

Il se réunit à chaque fin de trimestre pour chaque classe sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant (CPE et/ou professeur principal). Son objectif est d'établir un bilan scolaire pour tous les élèves.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est convoqué sur décision du chef d'établissement lors de faits particulièrement graves commis par un élève. Il est composé de représentants du conseil d'administration. Les sanctions encourues par l'élève fautif vont de l'avertissement à l'exclusion définitive de l'établissement.

LA COMMISSION ÉDUCATIVE

Elle est convoquée à la demande du chef d'établissement, d'un professeur ou de la CPE. Elle permet d'échanger avec les parents et l'élève sur les problèmes de comportement, le manque de travail ou le manque d'assiduité. Elle peut décider de la mise en place de dispositifs comme le tutorat, la fiche de suivi etc...

COMMUNIQUER & SE RENCONTRER

LE LIEN ENTRE LE COLLÈGE ET LA FAMILLE

Une communication régulière, confiante, entre l'établissement et les parents est essentielle à la réussite de l'enfant.

LE CONSEIL DE VIE COLLÉGIENNE

Le conseil de vie collégienne (CVC) est une instance de représentation des élèves. Il favorise l'expression des collégiens et contribue à l'apprentissage de la citoyenneté. Le CVC agit dans le respect des valeurs de la République : la liberté, l'égalité et la fraternité. Le principe de laïcité garantit la liberté d'expression de chacun et le respect de l'intérêt général. Il est composé, à part égale, d'élèves et d'adultes de l'établissement.

LE CESCO

Il prépare et organise les différentes actions en direction des élèves notamment dans le cadre du parcours Santé et Citoyenneté. Il contribue à la politique éducative du collège.

LE CARNET DE LIAISON

Sur lequel sont inscrites toutes les informations importantes liées à la vie de l'établissement : remarques sur le travail, Les absences, retards, le comportement, demandes de rendez-vous... Il est donc essentiel que vous le consultiez plusieurs fois par semaine.

TÉLÉPHONE

Pour nous informer rapidement d'une absence, pour signaler un événement... (l'usage du téléphone portable est interdit dans l'enceinte de l'établissement).

PAR INTERNET

Vous aurez accès aux notes, absences, punitions, sanctions, cahier de texte de votre enfant par internet. Les modalités vous seront communiquées en début d'année. Des informations sur la vie du collège (réunions, actions...) sont également disponibles sur cet espace « parents ». Les élèves disposent également d'un accès personnalisé.

LA RENCONTRE

Bien souvent la forme la plus agréable pour échanger et mieux se connaître en présentiel ou en distanciel pour les familles des internes.

LES RENCONTRES AVEC LES PROFESSEURS

Des rencontres sont organisées en début et en cours d'année. La présence des parents à ces réunions est indispensable. Au-delà des échanges constructifs entre parents et professeurs, elles montrent également à votre enfant l'intérêt que vous portez à sa scolarité (possible en présentiel et en distanciel).

Contacts

ACCUEIL	AGENT D'ACCUEIL MME. CONNIL	0830953k@ac-nice.fr 04 94 91 28 48	Premier contact avec l'établissement et orientation des appels vers les différents services
DIRECTION	PRINCIPAL M. GILLOUX	0830953k@ac-nice.fr 04 94 91 28 48	Entretien sur prise de rendez-vous
	PRINCIPAL-ADJOINT M. BOY		Entretien sur prise de rendez-vous
	SECRÉTARIAT DE DIRECTION MME MARTINEZ MME LUONGO		Toutes questions de scolarité (inscriptions...). Demande rdv principal/principal-adjoint
SERVICE D'INTENDANCE	SECRÉTAIRE GÉNÉRAL M. OLIVER	gestionnaire.0830953k@ac-nice.fr 04 94 91 83 20	Entretien sur prise de rendez-vous
	SECRÉTARIAT D'INTENDANCE MME ALERINI	gestionnaire.0830953k@ac-nice.fr 04 94 91 83 22	Lundis, jeudis : 7h45 à 12h15 / 12h45 à 17h15 Mercredis (1/2) : 7h45 à 12h15
SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE	CPE MME DELON MME VIEVILLE	vie-scolairepeiresc@ac-nice.fr Mme Delon 04 94 91 83 25 Mme Vieville 04 94 91 83 24	Suivi des élèves (absences, retards...), Accueil des parents sur rdv : Lundis, mardis, jeudis, Vendredis : 7h45-17h30. Mercredis : 7h45-12h15
	ASSISTANTS D'ÉDUCATION	vie-scolairepeiresc@ac-nice.fr 04 94 91 83 26	Signalement des absences et retards
AUTRES SERVICES	ASSISTANTE SOCIALE MME COLOMBANI	Passer par l'accueil 04 94 91 28 48	Les mardis et jeudis (sur rdv)
	INFIRMIÈRE MME DEMANGE		Tous les jours sauf mercredi
	PSYCHOLOGUE MME BEN HAÏM		Sur rendez-vous à prendre à la vie scolaire

Pour contacter un enseignant, merci de bien vouloir utiliser le carnet de liaison ou, le logiciel pronote et le cas échéant, l'adresse courriel ou le téléphone qu'il vous aurait communiquées.

COLLÈGE Peiresc



Retrouvez
notre brochure
en ligne !

REMERCIEMENT

Le collège Nicolas-Claude Fabri de Peiresc de Toulon adresse ses plus sincères remerciements à mesdames et messieurs les commerçants, artisans et directeurs de sociétés qui ont bien voulu apporter leur appui pour l'édition de cette plaquette.

IAD FRANCE

MARINE NATIONALE - DENTSU

MAIRIE DE TOULON

RELAIS PEIRESC

TOP TISSUS

RESERVOIR DES SENS



Agence de communication
de l'Enseignement

RÉALISATION - CONCEPTION - RÉGIE PUBLICITAIRE

Ekole - SAS ECP26 - 15 Avenue John Kennedy
26200 MONTÉLIMAR
02.40.29.73.73 - contact@ekole.fr

ekole.fr



Toulon, une ville tournée vers ses étudiants

À l'orée 2024, Toulon comptera près de **18 500 étudiants répartis sur plusieurs sites** du territoire métropolitain. Il y a d'abord le **campus de la porte d'Italie**, puis **celui de Chalucet** qui a ouvert ses portes en 2020 dans le nouveau quartier de la Créativité et de la Connaissance. Ses 1 500 étudiants se répartissent dans de prestigieuses écoles à renommée internationale, à proximité d'une médiathèque high-tech, riche de plus de 70 000 documents. L'offre universitaire sera

complétée en 2024 par l'ouverture de l'**Institut de Formation des Professions de Santé** sur le quartier de Montety, implanté à deux pas de Chalucet... et de la gare de Toulon. Les 16-30 ans, qu'ils soient lycéens, apprentis, étudiants, jeunes actifs ou en recherche d'emploi sont accompagnés par la **Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse**, idéalement située en cœur de ville.



campus
TOULON

L'appli qui simplifie
la vie des étudiants



École Kedge Business School
et Camondo Méditerranée



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



Ville de Toulon > www.toulon.fr

🏠 Concrétisons **ensemble**
votre **projet immobilier**



🏠 L'immobilier vous passionne !
Rejoignez-nous !

OUI,
chez **iad** nous **rémunérons**
vos **informations**
immobilières !

ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER



Une connaissance
cherche à **acheter** ou
 vendre un bien immobilier



Vous donnez l'**information**
à votre **conseiller* iad**
et devenez **prescripteur****



Une fois la **transaction**
effectuée, vous êtes
rémunéré(es)**
500 € en moyenne

4,9/5 ★★★★★
98 avis clients
GARANTIS PAR Google

5/5 ★★★★★
77 avis clients
GARANTIS PAR Immobilovisor



Rejoignez-moi !

Devenez **conseiller**
en **immobilier**



De l'accompagnement
et de la formation



Des outils pour
votre réussite



Un système de
commissionnement attractif



Liberté et
évolution professionnelle

Pour rejoindre le réseau **iad**, contactez-moi !

Bruno **MOULLET**



06 08 46 95 79

📍 Toulon (83)

✉ bruno.moullet@iadfrance.fr

join-iad.fr



* Et Bruno MOULLET mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial de la SAS i@d France immatriculé au RSAC de TOULON sous le numéro 899572929, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@d France SAS. VISA IAD N°16293, 09/03/2023.

** Contrat prescripteur iad, rémunération jusqu'à 1.2% H.T. de la commission du conseiller à la signature de l'acte authentique. Visa IAD16263